

## DÉCISION DU MAIRE

<p>Décision N° 46-2023</p>	<p><b>MOYENS GENERAUX</b> <b>MARCHES DE PRESTATIONS DE SERVICE</b></p> <p><b>Marché n° 07-2021 : Mission de contrôle technique relatif au projet de travaux de rénovation, extension et création d'un bâtiment annexe à la maison de la solidarité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Avenant de transfert concernant le marché n° 07-2021 confié à la société APAVE NORD OUEST – Saint-Herblain (44)</b></li> </ul>
--------------------------------	---

**Le Maire,**

*VU le Code de la commande publique ;*

*VU le Code général des collectivités territoriales ;*

*VU la Délibération du Conseil Municipal en date du 9 juillet 2020, portant délégation du Conseil Municipal au Maire en termes de « marchés publics », en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;*

*Vu la Décision n° 52-2021 en date du 31 mars 2021, attribuant le marché de contrôle technique relatif au projet de travaux de rénovation, extension et création d'un bâtiment annexe à la maison de la solidarité, à la société APAVE NORD OUEST, 4 rue de la Johardière, 44803 SAINT-HERBLAIN ;*

*Vu le mail de la société APAVE NORD OUEST, en date du 31 mars 2023, nous informant du transfert de la société APAVE NORD OUEST à l'entreprise APAVE INFRASTRUCTURES ET CONSTRUCTIONS FRANCE ;*

*CONSIDERANT la nécessité de transférer le marché public de contrôle technique relatif au projet de travaux de rénovation, extension et création d'un bâtiment annexe à la maison de la solidarité, à la société APAVE INFRASTRUCTURES ET CONSTRUCTIONS FRANCE, 6 rue du Général Audran, 92412 COURBEVOIE CEDEX ;*

*CONSIDERANT l'ensemble du dossier ;*

**Prend la décision suivante :**

- Article 1. **APPROUVE** la passation d'un avenant de transfert des droits et des obligations du marché public contrôle technique relatif au projet de travaux de rénovation, extension et création d'un bâtiment annexe à la maison de la solidarité, de la société APAVE NORS OUEST, à la société APAVE INFRASTRUCTURES ET CONSTRUCTIONS FRANCE, 6 rue du Général Audran, 92412 COURBEVOIE CEDEX.
- Article 2. **CHARGE** le Pôle "Moyens Généraux", le Pôle "Services Techniques", Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Trésorière municipale de l'exécution de la présente Décision qui sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.
- Article 3. Communication en sera faite lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Clisson, le 12 avril 2023

Par délégation du Conseil Municipal,

**Xavier Bonnet**

Maire

**Décision transmise à la Préfecture**

le **17 AVR. 2023**

**Affichée**

le **18 AVR. 2023**



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Marché 07-2021 : Mission de contrôle technique relatif au projet de travaux de rénovation, extension et création d'un bâtiment annexe à la maison de la solidarité - Avenant de transfert

---

**Date de transmission de l'acte** 17/04/2023

:

**Date de réception de l'accusé** 17/04/2023

**de réception :**

---

**Numéro de l'acte :** DEC46-2023 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 044-214400434-20230412-DEC46-2023-CC

---

**Date de décision :** 12/04/2023

**Acte transmis par :** Florence GROLIER

---

**Nature de l'acte :** Contrats conventions et avenants

**Matière de l'acte :**  
1. Commande Publique  
1.1. Marchés publics  
1.1.8. Avenants